

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 408 nommant M. Salvador! (jean Dominique), Administrateur adjoint 4<sup>e</sup> échelon de la F.O.M., Secrétaire du Conseil du Contentieux administratif de la C.F.S., en remplacement de M. Guilbot, Administrateur 2<sup>e</sup> échelon de la F.O.M

n° 408

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 avril 1952

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro  
1 mai 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'Ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à tous les Territoires de la France d'Outre-Mer le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, et les textes subséquents

**Vu** le décret du 22 décembre 1945 portant création d'un conseil privé et suppression du conseil d'administration

**Vu** le décret du 15 avril 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 378 du 14 avril 1948 du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, nommant les membres du conseil susvisé

**Vu** l'arrêté n° 157 du 4 février 1950 du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, modifiant l'arrêté précédent

**Vu** l'arrêté n° 994 du 25 octobre 1951 nommant M. Guilbot, Secrétaire du conseil du contentieux.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Salvadori (Jean-Dominique), Administrateur adjoint 4<sup>e</sup> échelon de la France d'Outre-Mer, est nommé Secrétaire du Conseil du contentieux administratif de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Guilbot, Administrateur 2<sup>e</sup> échelon de la France d'Outre-Mer.

#### Art. 2

Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 18 avril 1952, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**